

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.CollectionBoite\\_019-5-chem | N. S. \[National Socialisme\] .Item](#)[Bonnard, Roger. Le Droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste| La décentralisation dans le National-Socialisme](#)

## **Bonnard, Roger. Le Droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste| La décentralisation dans le National-Socialisme**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb019\_f0165

SourceBoite\_019-5-chem | N. S. [National Socialisme] .

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnard, Roger](#)

Références bibliographiques[Bonnard, Le Droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb318404135>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

## **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Bonnard, Roger (1878-07-06 -- 1878-07-06)

TITRE Le Droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste. 2e édition, revue et augmentée

LIEU DE PUBLICATION Bordeaux, impr. Bière. - Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence

DATE 1939

EDITEUR Bordeaux, impr. Bière ; Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence , 1939. (24 mai.) In-8, 304 p. 40 fr. [6509]



R. Bonnard  
La de et l'Etat  
à la doc. N.S.

165

La de et l'Etat à la doc. N.S.

1. Par l'indivisionnelle municipale, il y a  
eu 1 forte diminution de la fonction  
(Loi du 15 Dec 33). Les municipalités provinciales  
ont supprimées. Leur pouvoir - plus - 1 partie  
hommes - Les municipalités ss-municipales ont  
gagné - que de fonctions de tribunal arbitral

2. Par l'Etat communal, les lois de  
la de et l'Etat.

1) 1ère 5<sup>th</sup>

- La de et l'Etat a mis en œuvre ces lois  
administratives de l'Etat à d'autres personnes juridiques  
de droit public qui jouissent de certains droits  
et sont de l'Etat. (Selbstverwaltung).

- Or ces lois ont une autre incompréhension  
le Führerprinzip; mais peut-être aussi. Mais  
cette de et l'Etat a des principes démocratiques (par exemple)

Ainsi la ord<sup>e</sup> du 30 Janvier 35 sur  
l'administration etc.



